

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger

CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020

Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par courrier adressé aux membres le 13 mai 2020.

- Présents : (liste d'émargement en annexe)
- Votants : Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 17h.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Evelyne BREARD, directrice de l'école primaire, est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

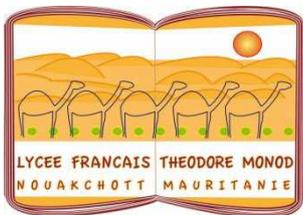
1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 11 février 2020.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Protocole de réouverture de l'établissement
 - a. Procédures sanitaires
 - b. Modalités pédagogiques
 - c. Calendrier
4. Manuels numériques
5. Questions diverses

Secrétaire de séance

Evelyne BREARD

Le Proviseur

Stéphane GIRARD



Monsieur le Proviseur remercie tous les membres du Conseil d'Établissement de leur présence ainsi que M. Najjar médecin référent de l'ambassade de France et M. Zein président de l'APELF

I. Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 11 février 2020

Monsieur le Proviseur précise que le PV du CE du 11 février n'est pas finalisé car les allers et retours entre le secrétaire de séance et le proviseur n'ont pas encore eu lieu. Il sera envoyé aux membres du CE avant le futur CE.

Monsieur Petitgenet souhaite que le résultat du vote du compte financier apparaisse dans un procès-verbal de conseil d'établissement. Pour mémoire, ce vote avait eu lieu par retour de mail le 14 avril 2020 et le résultat du vote était 11 voix POUR et 4 voix CONTRE (résultats annoncés par mail le 17/04/2020).

II. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

III. Protocole de réouverture de l'établissement

En préambule, le proviseur explique que la date de réouverture qui demeure est le 26 mai.

La situation sanitaire depuis 10 jours a évolué.

Le chef d'établissement annonce qu'il ne se voit pas rouvrir l'établissement dans une telle situation. Il pense que les parents et les enseignants ne comprendraient pas si nous rouvrions.

Si les autorités mauritaniennes disent non à la réouverture, le lycée reste fermé. Si elles disent oui, c'est l'ambassadeur de France qui déciderait de la réouverture ou non du LFTM.

En dernière étape, s'il y avait une réouverture, les familles auraient le choix d'envoyer ou non leur enfant au lycée.

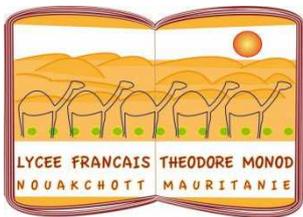
Les enseignants pourraient quant à eux demander une ASA (autorisation spéciale d'absence) sous certaines conditions.

Intervention de M.Najjar : on peut se féliciter d'avoir 46 cas annoncés ce jour car cela veut dire que l'état prend la mesure des choses et teste la population.

Il ajoute également que psychologiquement l'heure n'est pas aux retrouvailles.

Protocole en cas de réouverture :

Le protocole qui est proposé a été élaboré durant plusieurs réunions, c'est un document évolutif (en annexe). Le proviseur en fait une lecture. Certains points suscitent les remarques suivantes :



Madame Mahjoub (représentante de parents d'élèves) demande pourquoi le protocole ne prévoit pas de masque pour les élèves de primaire.

M.Najjar (médecin) répond qu'à ce jour aucune étude sérieuse n'a montré qu'il y ait un risque pour les enfants de moins de 10 ans. Ils peuvent être porteurs du virus mais ne sont ni contaminants, ni contaminés.

La question des élèves présentant une maladie chronique est soulevée. Ces élèves pourraient rester chez eux.

Madame Pons (représentante des enseignants) s'interroge sur la file d'attente des élèves qui attendraient la prise de température par le flash thermomètre.

Le proviseur rappelle que les élèves rentreraient en demi groupes et qu'attendre dans une file d'attente sera un apprentissage, les élèves devront prendre l'habitude.

Madame Pons (représentante des enseignants) évoque la question du sas, lieu qui génère des craintes pour certains.

Le proviseur explique que l'ouverture d'une porte puis l'autre apporte un changement d'air puis il rappelle que le sas depuis quelques temps est utilisé par une seule personne à la fois.

Suite à la lecture du protocole le proviseur propose de procéder à 2 votes :

- acceptation ou non du protocole présenté et discuté
- vote pour avis si réouverture décidée par les autorités mauritaniennes

Question de Madame Beauvois (représentante des parents d'élèves) : si reprise, le volume de travail en distanciel sera-t-il le même qu'actuellement ?

Le proviseur répond que la forme de travail sera un mixte (travail à la maison, travail à l'école mais ne pourra pas être un travail à la maison avec le même volume horaire puisque les enseignants seront au lycée face aux élèves)

Madame Pons (représentante des enseignants) demande s'il sera possible d'accueillir individuellement des élèves de Terminale en cas de non réouverture afin de les préparer au mieux pour l'épreuve du baccalauréat.

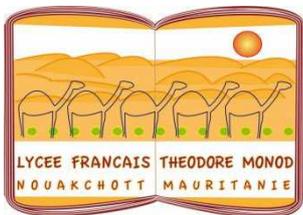
Le proviseur dit que c'est tout à fait envisageable si c'est de l'accueil individuel.

Madame Mahjoub (représentante de parents d'élèves) demande comment se passeront les cours de langue en cas de réouverture de l'école.

Le proviseur explique que la journée d'école étant restreinte au niveau des horaires, les élèves auront moins de cours de langue et c'est l'enseignant de langue qui se déplacera dans la classe des élèves et non les élèves qui iront dans la classe de langue.

Elle demande également pourquoi ne pas envisager d'accueillir les élèves jusqu'à 14H.

Le proviseur répond que cela risque d'être long pour les plus jeunes.



Madame Pons (représentante des enseignants) précise que certains enseignants pensent qu'en cas de réouverture le rythme de travail adopté ces dernières semaines risque d'être brisé car pour certaines classes l'enseignement à distance est très positif.

Monsieur Petitgenet (représentant des enseignants) demande si la sortie échelonnée des élèves ne risque pas de poser des problèmes aux familles qui ont plusieurs enfants.

La directrice répond que cette problématique est déjà existante car il y a parfois un écart de 20 à 25 minutes entre la sortie des élèves de maternelle et la sortie des élèves de CM.

Monsieur Roggeri (représentant des parents) remercie le lycée pour tout le travail fourni. Il dit que les parents ont des avis partagés sur l'éventuelle réouverture.

Madame Beauvois (représentante de parents d'élèves) s'interroge sur le ratio bénéfices / risques pour les élèves dans le cas d'une réouverture, l'enseignement à distance fonctionnant bien.

Vote des membres du conseil d'établissement :

1^{er} vote : 0 voix contre, 0 voix d'abstention

2^{eme} vote : à l'unanimité les membres du CE votent contre (avis formé)

La question de l'inversion des jours fériés est soulevée. Le proviseur annonce que la question est caduque en cas de non réouverture.

Monsieur Petitgenet (représentant des enseignants) demande si l'ambassade de France ne pourrait pas anticiper l'annonce d'une non réouverture du lycée.

Monsieur Pierre-Yves Bertrand (COAC) répond qu'il ne serait pas diplomatique de faire une annonce avant l'annonce officielle des autorités mauritaniennes.

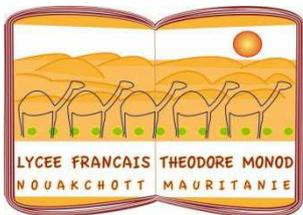
Madame Mahjoub (représentante de parents d'élèves) demande ce qu'il en est des tests d'admission pour les élèves mauritaniens qui souhaitent intégrer le lycée français.

Le proviseur répond qu'en cas de non réouverture les tests pourraient être organisés par petits groupes.

IV. Les manuels numériques

Les statistiques des sondages ont été envoyées aux membres du CE avant le CE.

Globalement les avis sont partagés : d'un côté les parents sont plutôt pour reconduire et de l'autre les enseignants sont plutôt contre.



Le proviseur présente son avis : on pourrait au moins maintenir les tablettes pour les élèves de 5ème au vu de l'investissement consenti par les parents

Monsieur Petitgenet (représentant des enseignants) explique que les tablettes pourront être utilisées par les élèves pour une autre fonctionnalité.

Monsieur Roggeri (représentant des parents) dit que la question des manuels adaptés mérite d'être posée et que qu'il faudra tirer des enseignements de l'expérience de cette année

Vote pour l'arrêt de l'expérimentation au collège :

5 pour l'arrêt

7 abstentions

Vote pour l'arrêt de l'expérimentation au lycée

5 pour l'arrêt

6 abstentions

1 contre

V. Questions diverses

Madame Pons (représentante des enseignants) demande s'il est prévu un dispositif visière pour les enseignants (à la place du masque). Le proviseur répond que ce qui était prévu est de fournir deux masques par enseignant.

Elle souhaitait revenir sur le courrier envoyé par l'APELF aux parents et qui a « blessé » certains enseignants.

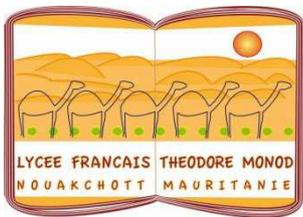
Monsieur Zein (président de l'APELF) souhaite revenir sur le courrier qui a été envoyé par l'APELF aux parents.

Il précise :

- qu'ils sont satisfaits de l'enseignement à distance mais que l'enseignement à distance a été inéquitable
- qu'il est satisfait du rendement
- des familles ont subi des coupures
- 153 établissements ont demandé une suppression des frais du troisième trimestre
- des parents ont fait le choix de rester avec leurs enfants à la maison après s'être séparé de la baby sitter
- des parents ont vu leur activité cesser
- l'APELF fait partie de la communauté éducative, elle représente les intérêts des familles

Monsieur Roggeri (représentant des parents d'élèves) rappelle que le courrier contenait les doléances des parents reçues dans la boîte mail de l'APELF.

L'APELF dispose en même temps que l'établissement les informations qui viennent du siège de l'AEFE.



Madame Pons (représentante des enseignants) rappelle que les enseignants sont tout à fait disponibles pour répondre aux interrogations, échanger sur les difficultés rencontrées par les familles.

Monsieur Zein (président de l'APELF) explique que les avis des parents quant à l'enseignement à distance divergent, même au sein d'une même classe.

Il déplore le fait que le courrier de l'APELF n'a pas reçu de réponse.

Le proviseur répond qu'il a rencontré le bureau de l'APELF le 8 mai pour échanger et qu'il est dans l'attente d'une note diplomatique. Il ne peut pas annoncer des nouvelles si elles ne sont pas officielles.

Il explique que toute aide sera remboursable. Si une aide aux familles de la maternelle est apportée sous la forme d'une diminution des écolages, cette aide sera à rembourser par tous en 2021.

Il y aura un conseil d'administration le 22 mai au siège de l'AEFE.

Les marges de manœuvre sont très étroites. Il faudra cibler les aides que le lycée va apporter mais toute aide sera à rembourser.

Il se dit au sein de la communauté éducative que le lycée coûte cher mais le proviseur rappelle que le budget du lycée est assuré à hauteur de 50% par l'état français.

Pour 1€ versé par les parents, 1€ est versé par la France.

Monsieur Pierre-Yves Bertrand (COCAC) précise que le principe d'équité sera appliqué dans les aides possibles : cibler les aides sur les parents qui en auraient le plus besoin au lieu de baisser ou annuler les frais pour tous.

Les familles doivent pouvoir être aidées en fonction de leurs revenus.

L'avance par France Trésor est une avance, un prêt qui sera remboursable par les établissements.

L'APELF demande que cette avance soit transformée en budget crédité. Elle veut que le lycée continue à fonctionner tout en aidant les parents.

Le proviseur s'engage à communiquer aux représentants des parents d'élèves dès que les directives seront annoncées.

La séance du Conseil d'Etablissement est close à 19H30